



2018/19

CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE LIVRET D'ACCUEIL



Ministère
Culture
Communication





Conservatoire de Musique et de Danse de Tulle

Jouez, Chantez et Dansez

♪ Ateliers Collectifs

Jeune chœur du conservatoire : Accessible dès l'âge de 8 ans, cette pratique d'ensemble réunit tous les éléments d'un enseignement musical réussi. Par la découverte et l'utilisation des capacités de sa voix, par l'apprentissage de la maîtrise technique, l'enfant va développer son écoute, son sens artistique et épanouir sa personnalité.

Chœurs d'adultes : Chœur de femmes « Asphodèle » En lien avec la classe de chant-Répertoire des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. **Chœur d'hommes** du pays de Tulle : Le chœur d'hommes s'adresse à des choristes ayant un bagage musical et/ou choral affirmé. Il a pour vocation de promouvoir le répertoire pour chœur d'hommes allant du grégorien au monde contemporain, ceci au travers de toutes les esthétiques. **Chœur mixte** du Pays de Tulle : Le chœur mixte propose des programmes annuels autour de thématiques, essentiellement des XX^{ème} et XXI^{ème}, où travail vocal, choral et culturel sont liés et valorisés..

Improvisation : L'atelier « improvisation » place les participants au cœur même de la musique : le son et l'expression, par l'invention permanente et l'écoute des autres. Tous instruments à partir de la 3^{ème} année. Atelier A : Cycle I et II. Atelier B : Cycle II et III.

Orchestres : L'objectif pour ces différentes formations est de favoriser l'apprentissage du jeu collectif, de développer son sens de l'écoute dans une dynamique de groupe, de découvrir un large répertoire et bien sûr de se produire en public.

Orchestres à cordes : Cycle I, Cycle II et III Orchestres d'harmonie : Cycle I, Cycle II et III
Orchestre à cordes adultes, Orchestre d'harmonie de Tulle.

Musique de Chambre : Du duo à l'octuor, tout un répertoire s'offre aux musiciens pour jouer ensemble et valoriser au maximum leurs acquis.

Musiques Anciennes (médiévale, renaissance, baroque) : Accessible à partir du 2^{ème} cycle, cet atelier de musique de chambre se consacre à l'interprétation des musiques du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle.

Musiques actuelles : Tous les styles, (rock, rythmes & blues, pop, soul, salsa, métal, chanson, électro, ska), pour jouer en groupe et en public, développer son projet artistique. Dès le 1^{er} cycle.

Jazz : (atelier et classe) Accessible à partir du 2^{ème} cycle, ces cours permettent de s'initier au langage spécifique de la musique de jazz, de pratiquer au sein de différentes petites formations, mais aussi de se spécialiser dans ce répertoire en suivant les 3 cycles de la classe de jazz.

Big Band : Accessible sur audition, cet atelier réunit des passionnés du répertoire jazz et participe à de nombreux concerts.

Musiques traditionnelles : A partir d'un répertoire de tradition populaire, cet enseignement repose sur le jeu collectif, la transmission orale et l'improvisation. Fonctionne avec les classes d'accordéon diatonique et percussions africaines.

Ensembles de classes : Au sein de nombreuses classes d'instrument, les élèves forment régulièrement de petits ensembles qui leur permettent d'aborder le jeu collectif, un répertoire complémentaire et de participer aux concerts et auditions du Conservatoire.

♪ Instruments

la voix, le premier des instruments : chant, chant choral
violon – alto – violoncelle - contrebasse
guitare classique, folk, électrique - guitare basse
flûte traversière – hautbois – clarinette – saxophone
trompette – cornet – cor – trombone – tuba
piano – piano jazz/musiques actuelles
accordéon chromatique – accordéon diatonique
percussions – batterie – percussions africaines

♪ Danse

Danse classique
Danse contemporaine

♪ Culture musicale et chorégraphique

Eveil Danse et Eveil Musique
Formation musicale, culture musicale





Pour débiter

- ⇒ A partir de 5 ans (grande section maternelle) :
- **éveil**
 - Découverte musicale sous forme ludique et sensorielle : reconnaissance des sons, chants, mémorisations de mélodies, jeux rythmiques et corporels.
 - Durée du cours : 1h par semaine
- ⇒ A partir de 7 ans (CE1), les pratiques musicales collectives :
- **Formation musicale/Initiation au chant choral**
 - Une première approche globale de la musique par la voix, l'écoute, la mémorisation,...
 - Durée du cours : de 1 h 15 à 2 h par semaine
- Cette pratique musicale peut se prolonger dès 8 ans au sein du
- **« Jeune Chœur »** : cf ci-dessous.
- Selon l'âge, la motivation et le temps disponible, on peut envisager l'apprentissage d'un l'instrument. Les disciplines possibles sont indiquées page précédente. Il est prudent de nous consulter avant d'arrêter son choix.

Cursus

- ⇒ **3 cycles de 3 à 5 ans**
- **cycle 1** : acquisition des bases musicales, développement de la motivation.
 - **cycle 2** : développement et consolidation des acquis, accès à une maîtrise suffisante pour s'intégrer à des ensembles amateurs.
 - **cycle 3** : accès à une pratique musicale autonome, choix d'une activité musicale en amateur, ou de la poursuite d'études en Cycle III spécialisé.
 - Durée du cours : ½ heure en cycle I, 45 minutes en cycle II et 1 heure en cycle III.
- La pratique vocale**
- A la suite de l'éveil, il est possible de choisir le chant, la voix comme discipline principale :
- **« Le Jeune Chœur »** : cours de chant (45mn) et travail de chœur (1h15) se succèdent au cours d'une même séance, pour une pratique qui devient ainsi une formation à la musique complète et riche. Cours de Formation Musicale inclus pour les débutants non instrumentistes.
- La pratique instrumentale**
- cursus de formation dans différentes disciplines : instrument, formation musicale et pratique collective.
 - durée du cours :
 - cycle I : 30 min de cours d'instrument, 1 h 15 de formation musicale, orchestre à partir de la 3ème année
 - cycle II : 45 min de cours d'instrument, 1 h 30 de formation musicale, pratique collective selon la discipline suivie
 - cycle III : 1 h de cours d'instrument, 2 h de formation musicale, pratique collective selon la discipline suivie.

CURSUS INSTRUMENTAL	
INITIATION	
Une ou deux années, dès l'âge de six ans	
Contenu : Initiation à la pratique instrumentale (30 mn hebdomadaires) Formation musicale 1ère année (1 heure hebdomadaire)	
1er CYCLE	
Durée du cycle de 3 à 5 ans	
Contenu : Pratique instrumentale : 30 min. de cours hebdomadaire Formation musicale : 1 h à 1h15 hebdomadaire Pratique collective dès que possible (orchestres, chœurs, ensembles, ...)	
Évaluation en fin de cycle	
2ème CYCLE	
Durée du cycle de 3 à 5 ans	
Contenu : Pratique instrumentale : 45 min. de cours hebdomadaire Formation musicale : 1h30 hebdomadaire Pratique collective de 1h à 2h hebdomadaire selon niveau	
Évaluation en fin de cycle : obtention du Brevet de fin de 2ème cycle	
3ème cycle	3ème cycle spécialisé (accès sur concours régional)
durée du cycle de 2 à 3 ans	durée du cycle de 2 à 3 ans
une orientation en parcours personnalisé est possible	
Contenu : UV instrumentale : 1h de cours hebdomadaire	Contenu : UV instrumentale
UV de pratique collective	UV de musique de chambre
UV de Formation musicale	UV Formation musicale du CEM
	UV complémentaire selon projet de l'étudiant
Obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM)	Obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

Classes Cham

En partenariat avec le collège Clemenceau et le théâtre des Sept Collines, le conservatoire propose aux enfants (même débutant) des classes à horaires aménagés pour la musique de la 6ème à la 3ème. Une formation artistique dans des conditions privilégiées, au service d'un projet culturel épanouissant.

Examens et diplômes

- Contrôle continu pendant l'année, bilan d'étape en milieu de cycle
- Examen à la fin de chaque cycle
- Le 3^{ème} cycle peut se conclure par l'obtention d'un CEM (Certificat d'Etudes Musicales).
- Le 3^{ème} cycle spécialisé conduit à l'obtention d'un DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)

Les auditions - concerts - spectacles

➤ Tout au long de sa scolarité, l'élève se produit au cours des diverses manifestations organisées par le Conservatoire de Musique et de Danse de Tulle. Formation musicale et instrumentale s'allient aux pratiques collectives (orchestres, chœurs,...) pour l'épanouissement artistique et social des enfants. Les élèves rencontrent des artistes et peuvent suivre des master-class grâce à nos partenaires culturels, et bénéficient également d'un dispositif très incitatif, « l'école du spectateur » en partenariat avec le Théâtre des sept collines, pour assister aux concerts proposés.

Instruments

➤ Le Conservatoire de Musique et de Danse de Tulle met des instruments en location à la disposition des élèves au cours des premières années. Avant d'acquérir un instrument, il est fortement conseillé d'en parler avec un professeur.



Mode d'emploi

⇒ **Votre enfant souhaite débiter le piano...**

Afin que son attente soit récompensée rapidement par ses premières émotions artistiques, quelques conditions sont nécessaires :

➤ Il doit avoir à sa disposition un **piano acoustique**. Le piano est un instrument à cordes, mises en vibration par des marteaux, qui sont actionnés par les touches blanches et noires. Apprendre à jouer du piano, c'est apprendre à jouer avec la vibration des cordes et la sonorité.

➤ Un piano numérique, même haut de gamme, permet l'inscription en classe de piano jazz/musiques actuelles, mais pas en classe de piano.

➤ Nous vous conseillons vivement la location d'un instrument pendant les premières années d'apprentissage.

ADULTES

Mode d'emploi

Le soutien et le renforcement de la pratique amateur sont deux missions importantes du Conservatoire de Tulle. Il est par conséquent indispensable que nous proposons aux adultes une formation complète et de qualité, adaptée à ce public et conforme à nos missions.

a) Parcours de formation

Il est ouvert, dans la limite des places disponibles, aux adultes débutants ou souhaitant renouer avec une pratique musicale antérieure.

Ce parcours n'est pas diplômant.

Il prend la forme d'un contrat annuel de formation, précédé d'un entretien dont l'objet est de définir les objectifs fixés.

Il comprend :

- Un cours instrumental, individuel ou collectif
- Un cours de formation musicale, faisant appel à l'instrument pratiqué
- Un cours de musique d'ensemble, dès que le niveau le permet.
- Une ou plusieurs prestations publiques
- Un bilan en fin d'année

Ce contrat est renouvelable, en fonction du bilan, jusqu'à une durée maximale de cinq ans.

Il débouche prioritairement sur l'insertion au sein d'une pratique d'ensemble, qui relève ensuite de l'accompagnement des musiciens amateurs.

b) L'accompagnement des musiciens amateurs.

Selon le projet, le conservatoire peut orienter la personne vers un des nombreux ensembles existant dans l'établissement et adaptés à la présence d'adultes : orchestres, musique de chambre, musiques anciennes, jazz, groupes de musiques actuelles, atelier d'improvisation ... Il peut aussi lui conseiller un des ensembles amateurs partenaires qui ont signés une convention avec la ville : Jazz Ensemble de Tulle, orchestre d'harmonie « Les enfants de Tulle », Chœur « Asphodèle ». Dans tous les cas, le Conservatoire propose un suivi du musicien amateur, comprenant une série de rendez-vous avec un professeur de sa discipline.

c) L'atelier chorégraphique

Cet atelier permet à des adultes de renouer avec la pratique de la danse, en associant travail physique et technique à une pratique de la composition chorégraphique et de l'improvisation.

Danse

Mode d'emploi

♪ Pour débiter

<p>⇒ <u>5 ans</u> :</p> <p>➤ éveil</p> <p>- Durée du cours : 1 heure par semaine</p> <p>⇒ <u>6 et 7 ans</u> :</p> <p>➤ initiation</p> <p>- Durée du cours : 1 heure par semaine</p>	}	<p><i>sensibilisation à la danse par l'écoute le mouvement les jeux corporels et rythmiques</i></p>
<p>⇒ A partir de 8 ans (au plus tard au 31 décembre de l'année):</p> <p>➤ formation à deux disciplines au choix :</p> <p>- Danse classique et danse contemporaine, deux disciplines qui développent, dans des esthétiques différentes, la technique, la créativité, la conscience corporelle, le rythme et la musicalité.</p> <p>- Durée du cours : 1 h à 1 h 30, 2 fois par semaine</p>		

♪ Coursus

<p>⇒ <u>3 cycles de 3 à 5 ans</u> :</p> <p>➤ cycle 1 : acquisition de bases chorégraphiques, développement des motivations.</p> <p>➤ cycle 2 : développement et consolidation des acquis, accès à une maîtrise suffisante pour s'intégrer à des ensembles amateurs.</p> <p>➤ cycle 3 : accès à une pratique chorégraphique autonome, choix d'une activité chorégraphique en amateur, ou poursuite des études dans un autre établissement.</p>

Classes Chad

<p>En partenariat avec le collège Victor Hugo et le théâtre des Sept Collines, le conservatoire propose aux enfants (même débutant) des classes à horaires aménagés pour la danse de la 6ème à la 3ème. Une formation artistique dans des conditions privilégiées, au service d'un projet culturel épanouissant.</p>

♪ Examens et diplômes

<p>➤ Contrôle continu pendant l'année</p> <p>➤ Examen & bilan à la fin de chaque cycle.</p> <p>➤ Le 3^{ème} cycle peut se conclure par l'obtention d'un Certificat d'Etudes Chorégraphiques (C.E.C).</p>

♪ Les auditions - concerts - spectacles

<p>➤ Tout au long de sa scolarité, l'élève danseur se produit au cours des diverses manifestations organisées par le Conservatoire de Musique et de Danse de Tulle. Les cours et les spectacles forment un tout nécessaire à l'épanouissement artistique et social des enfants. Les élèves bénéficient également d'un dispositif très incitatif, « l'école du spectateur » en partenariat avec le Théâtre des sept collines, pour assister aux concerts et spectacles proposés.</p>

Comment s'inscrire ?

CONTACTEZ-NOUS _____

♪ Renseignements

☎ 05/55/20/39/95
conservatoire@ville-tulle.fr
Le dossier d'inscription est à retirer au secrétariat au conservatoire, il peut être envoyé en cas de nécessité.
➤ Vous pouvez également rencontrer sur rendez-vous les professeurs ou le Directeur.

♪ Accueil

Conservatoire de musique et de danse (CRD)
36 Avenue Alsace Lorraine
19000 TULLE

♪ Les horaires de cours

- Le soir après les cours pour les élèves scolarisés, le mercredi, le samedi
- Possibilités en journée pour les adultes.
- Pas de cours pendant les vacances scolaires.
- Rentrée : 1 semaine environ après la rentrée scolaire.

PÉRIODE D'INSCRIPTION _____

♪ 1^{er} au 30 juin

Les inscriptions peuvent se poursuivre après le 30 juin dans la limite des places disponibles

CONDITIONS D'INSCRIPTION _____

Le droit d'inscription est annuel et dû en entier dès lors que l'élève est toujours inscrit après le 1^{er} octobre. (cf Tarifs)

Pièces à fournir

- la Fiche ci-jointe complétée et signée
- 1 photo d'identité
- Un justificatif **de moins de 3 mois**
- L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016, pour bénéficier de l'application du quotient familial.
- Pour les étudiants : un certificat de scolarité (à fournir à la rentrée).

Pour la danse :

- Un certificat médical de non contre-indication à fournir impérativement avant le début des cours

Toutes les demandes d'inscriptions doivent être déposées avant le 30 juin. Après cette date, elles ne seront plus prioritaires.

